

Synthèse du PASS'INNOVATION 2010-030

Procédé : ENERGY ROOF

Titulaire : SOLAR CENTURY, 91-94 Lower Marsh – Waterloo – LONDON SE1 7AB – Grande Bretagne

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-030. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1 Description succincte

Le procédé ENERGY ROOF est un système de montage de modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture. Il a été analysé en association avec une série de modules nommément désignés dans le Pass'Innovation complet.

1.2 Domaine d'emploi prévu

Le domaine d'application est :

- Mise en place sur toitures agricoles, industrielles et résidentielles.
- Utilisation en FRANCE européenne sauf en climat de montagne (altitude supérieure à 900 m).
- Pour les bâtiments pour lesquels la sollicitation de vent ne dépasse pas 1746 Pa.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment, laquelle incombe à la structure de celui-ci. Une vérification de la stabilité de la couverture conformément aux règles NV 65 et dans la limite de la sollicitation climatique donnée, doit être faite au cas par cas.

2 CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée dans le document Pass'Innovation 2010-030 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu comme convenablement maîtrisés (Pass'Innovation « vert »).

3 DUREE DE VALIDITE

Le Pass'Innovation 2010-030 est valable jusqu'au 15 février 2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-030.